

Préparation à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) Profil Encadrant



Modalités

Objectifs pédagogiques

- **Identifier les enjeux**, les rôles et les responsabilités de chaque acteur dans le cadre de la **réglementation DT-DICT**.
- **Connaître les différents types de réseaux** (*aériens, souterrains*) et les risques associés afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.
- **Appliquer et faire appliquer les mesures de prévention** et les procédures définies dans le Guide Technique avant et pendant les travaux.
- **Savoir réagir en cas d'imprévu**, d'anomalie ou de dommage sur un ouvrage.

 **Durée & contenu : 7 heures (1jour)**

Lieux de formation

- Valence (siège social) : 2 rue Jean Bertin
- Ou Chabeuil : 955 route des Fondeurs

Public cible :

Personnel assurant l'encadrement des chantiers de travaux à proximité des réseaux (*chefs de chantier, les conducteurs de travaux, toute personne amenée à diriger les travaux sous la responsabilité de l'exécutant de travaux, etc*).

Prérequis :

Aucun prérequis spécifique n'est exigé pour cette formation. Il est cependant demandé une maîtrise en lecture, écriture et compréhension de la langue française. Savoir utiliser un ordinateur (déplacement d'une souris) ou une tablette.



Détail du programme

Contexte réglementaire et identification des réseaux :

- Introduction à la formation et à la problématique des dommages aux réseaux.
- Présentation de la réforme DT-DICT et de ses impacts.
- Connaître les caractéristiques et risques associés aux différents types de réseaux.
- Le fonctionnement du Guichet Unique et les procédures associées (DT, DICT, DT-DICT conjointe).

Préparation du chantier

- Identification des types de réseaux et des classes de précision des plans.
- Lecture et exploitation des plans.
- Principes et mise en œuvre du marquage-piquetage.
- Vérification des compétences du personnel (*détention des AIPR*)

Exécution et suivi des travaux

- Application des prescriptions du Guide Technique.
- Adaptation des méthodes de travail en fonction des risques et des matériaux rencontrés.
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle.
- Gestion des cas spécifiques : travaux urgents ("ATU"), découverte de réseaux non signalés.

Gestion des incidents et fin de chantier

- Conduite à tenir en cas d'accrochage, de dommage ou d'arrêt de chantier (*règle des "4A"*).
- Établissement du constat amiable et des déclarations réglementaires.
- Préparation des éléments nécessaires au récolement cartographique des ouvrages.

Préparation à l'examen

- Révision des points clés et session de questions-réponses.



Moyens et méthodes pédagogiques : formation en groupe et sous-groupe

Le formateur, à partir de son expertise technique et de la dynamique d'apprentissage qu'il met en œuvre pour chaque apprenant, contribue à l'ancrage des connaissances transmises et s'appuie sur des méthodes participatives et actives pour favoriser la compréhension de l'ensemble du processus de la formation.

Le formateur remet à chaque participant le support pédagogique reprenant l'ensemble des éléments clés de la formation.



Description du dispositif de suivi et d'évaluation de la formation

L'apprentissage est validé par la réalisation des évaluations formatives à chaque fin de séquence. Cette formation entraîne le passage de l'examen **QCM AIPR niveau encadrant**.

La réussite à l'examen par QCM est validée par une attestation de compétences permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR encadrant.

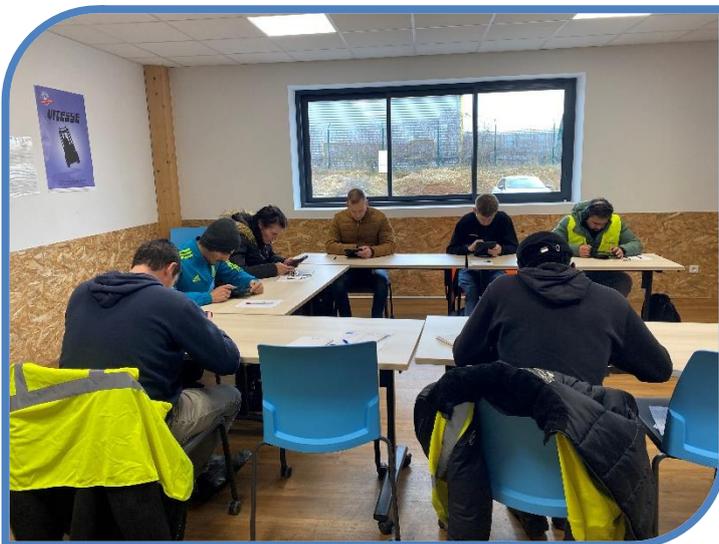
Une attestation de formation nominative sera remise à tous les participants.

Le contenu de cette formation est conforme aux exigences de l'AIPR, telles que définies par la réglementation DT-DICT et ses dernières mises à jour.



Matériel et environnement

Paperboard, salle équipée d'un ensemble multimédia, tablettes connectées...



Salles de formation



Passage du test sur tablette